

Rapport sur le préavis municipal 2/2026 relatif à l'arrêté d'imposition 2027 (66%)

La commission composée de Quentin Frick (excusé), Christophe Kipfer et du rapporteur, s'est réunie le 14 septembre.

Nous remercions David Romero, municipal des finances, pour les renseignements fournis à cette occasion.

Bases de travail :

- Préavis municipal du 7 septembre 2026
- Comptes communaux 2025

La commission apprécie, que pour la 5^{ème} fois, la municipalité fasse usage de sa compétence pour modifier le taux d'imposition en fonction de la situation financière de la commune et des prévisions budgétaires.

La commission espère que MCH2 rendra la Nouvelle Péréquation (NPIV) un peu plus prévisible que l'ancienne mais seul l'avenir le dira.

Le coefficient fiscal d'équilibre 2025 (64,5%), inchangé depuis 2024, démontre la justesse des décisions précédentes.

Rapprocher, presque mécaniquement, le taux d'imposition de ce coefficient nous paraît plus pragmatique. Si aujourd'hui il plaide pour une baisse plus importante du taux d'imposition que celle qui vous est proposée, il sera aussi utilisable quand il faudra l'augmenter.

En encourageant la municipalité à plus d'audace, la commission vous recommande d'accepter le préavis d'imposition 2027.

Pour la commission des finances :

Quentin Frick

Christophe Kipfer

Eloi Du Pasquier